

Campagne 2010-2011

Point des semis



Démarré en Mai 2010, les semis de coton sont complètement terminés le 10 Août 2010 dans toutes les zones cotonnières du sud comme du nord. Les opérations de recensement des producteurs et des mesures parcellaires ont commencé le 11 Juillet et ont pris fin en Août. Les différentes équipes sont actuellement à pied d'œuvre pour les dépouillements et l'analyse des données collectées.

En attendant la fin des dépouillements, les fiches synthèses remplies par les agents recenseurs permettent déjà d'apprécier un certain nombre de données dont les superficies réellement emblavées. De façon globale, les producteurs de coton ont emblavé 181.871 ha contre une prévision de 205.630 ha.

Comparées aux superficies emblavées au cours des trois dernières campagnes à savoir : 233.633 ha en 2007-2008,

Tableau: Point des semis par Région cotonnière

Communes	Prévisions (ha)	Réalisations (ha)	Taux (%)
Banikoara	62 000	54 643	88
Kandi	37 000	36 134	98
Gogounou	27 500	17 606	64
Malanville	6 000	4 742	79
Ségbana	10 000	7 590	76
Karimama	1 500	871	58
Sinendé	7 000	7 310	104
Kalalé	3 500	7 501	214
Nikki	1 500	2 556	170
Bembèrèkè	4 000	4 730	118
N'Dali	1 000	1 747	174
TOTAL B-A	161 000	145 430	90
Kérou	16 500	15 090	91
Kouandé	3 500	2 838	81
Matéri	4 500	4 518	100
Cobli	3 000	3 035	101
Péhunco	6 500	4 148	64
Tanguiéta	1 500	1 582	105
Djougou	1 200	520	43
TOTAL A-D	36 700	31 737	86
Djidja	2 000	1 242	62
Dassa-Zoumé	400	435	108
Savalou	1 000	474	47
TOTAL Z-C	3 400	2 151	63
TOTAL PARFCB	201 100	179 312	89
Zones hors PARFCB		2 559	
TOTAL BENIN		181 871	

Source: DiDev/AIC

AIC-Infos

Conçu et réalisé par

Joachim N. SAIZONOU

du Service Information, Communication et Documentation (SICD)

Zone des Ambassades
061 BP: 18 Akpakpa, Cotonou

Tél: (229) 21 33 97 16

(229) 21 33 23 49

Fax: (229) 21 33 97 15

E-Mail: aic@intnet.bj

Site Web: www.aicbenin.org

SOMMAIRE

Campagne 2010-2011: Point des semis au 30 Juillet 2010 (Pages 1 et 2)

Formation à la conduite, au suivi et à la certification des champs semenciers (Page 2)

Formation sur site pour les agents d'encadrement (Page 2)

Lancement des opérations de recensement et de mesures parcellaires (Page 3)

Fonctionnement des Comités Locaux de Crédits Intrants (Page 3)

Interview: GERDA, une des agences d'exécution du PARFCB (Page 4)

198.907 ha en 2008-2009 et 149.044 en 2009-2010, les réalisations de la campagne 2010-2011 ne constituent pas un progrès en soit. Mais elles sont le point de départ pour une nouvelle tendance à la hausse. En effet, pour atteindre ces résultats, il a fallu un véritable accompagnement de l'AIC. La création des Coopératives Villageoises de Producteurs de Coton (CVPC) a été l'œuvre du Bureau Exécutif qui a mis à la disposition du Secrétariat Permanent de l'AIC tous les moyens logistiques nécessaires pour la mise en oeuvre des opérations subséquentes. Il s'agit en l'occurrence des campagnes de sensibilisation, de la supervision des assemblées générales constitutives, de la formation des nouveaux membres des Conseils d'Administration, des Commissaires aux Comptes et des comités locaux de crédits intrants, de la supervision des assemblées générales d'expression des besoins en intrants, de la formation/recyclage des agents d'encadrement etc. Par rapport aux taux de réalisation des superficies, les vingt et une (21) Communes d'intervention du Projet d'Assainissement et de Relance de la Filière Coton au Bénin (PARFCB) n'ont pas affiché les mêmes niveaux de performance. Les détails par région et par Commune se présentent comme l'indique le tableau ci-dessus. De façon globale, on note ce qui suit:

Borgou - Alibori

Bassin cotonnier par excellence, la région Borgou-Alibori a atteint un taux de réalisation de 90% par rapport aux prévisions d'emblavure. En effet, les 11 Communes

de cette région avaient prévu au total 161.000 ha. A la date du 10 Août 2010, 145.430 ha ont été emblavés.

Atacora - Donga

Zone de production moyenne, les Communes des départements de l'Atacora et de la Donga ont atteint 86% de réalisation par rapport aux prévisions. En effet, les sept (7) Communes de cette région ont emblavé au total 31.731 ha contre 36.700 ha prévus.

Zou - Collines

Seulement trois (3) Communes sont éligibles au PARFCB dans cette zone. Il s'agit des Communes de Djidja, de Savalou et de Dassa-Zoumé. Les prévisions d'emblavure dans cette zone faisaient au total 3 400 ha. A la date du 10 Août 2010, 2.151 ha ont été emblavés soit un taux de réalisation de 63%.

Les raisons de cet écart sont encore à rechercher, d'une part, dans la réticence de certains producteurs à adhérer au nouveau mécanisme et, d'autre part, dans les perturbations climatiques qui ont caractérisé la période des semis. A tout cela, il faut ajouter la faible levée des semences due à leur faible taux de germination.

Malgré cette reprise encourageante, la filière coton du Bénin est encore très loin des performances enregistrées au cours de la campagne 2004-2005 où le Bénin a atteint son niveau le plus élevé en production cotonnière, soit 427.000 tonnes de coton graine pour une superficie de 315.000 ha emblavés.

toute la campagne.

Au total 78 agents toutes catégories confondues (y compris les agents du conditionnement) ont été formés sur des thèmes relatifs à la réglementation semencière, les exigences techniques spécifiques à la production, la surveillance, le contrôle technique et l'inspection d'un champ semencier. Dans chacune des trois zones semencières, les effectifs attendus

ont été atteints ce qui témoigne de l'intérêt que les agents accordent à cette nouvelle méthode de formation. Ils ont exprimé, lors des évaluations qui ont sanctionné la fin de chaque séance de formation, leur totale satisfaction non seulement par rapport à la méthodologie, mais aussi à la pertinence des thèmes développés.

Formation sur site pour les agents d'encadrement



Du 11 au 16 Juillet 2010 se sont déroulées dans toutes les zones cotonnières du Bénin, des séances de formation au profit des agents d'encadrement. L'objectif principal est de renforcer les capacités des agents d'encadrement en Lutte Etagée Ciblée (LEC) pour garantir un meilleur accompagnement des producteurs à la base.

Au total 230 agents toutes catégories confondues sont concernés par cette formation qui, du point de vue de la méthodologie appliquée, aura été plus pratique que théorique. En effet, les participants ont été regroupés en petits groupes (une ou deux communes au maximum) pour recevoir

les équipes de formateurs. Après une brève présentation des formateurs qui tient lieu de cérémonie d'ouverture pour la formation, les participants sont conduits dans les champs de coton retenus à cet effet pour faire des séances de pratiques sur les deux principaux thèmes de la formation à savoir : «la pratique des observations, la prise de décision et le choix des produits», «la lecture de la planchette d'observation, les observations et les interventions sur seuil». Les autres thèmes plus théoriques se déroulent en salle une partie de l'après-midi.

Des impressions recueillies chez les agents formés dans diverses localités, «c'est la première fois que les formateurs se déplacent vers les agents pour des séances de formation. Avec la proximité des champs pour les séances pratiques, cela ne peut que donner de bons résultats».

Formation à la conduite, au suivi et à la certification des champs semenciers

Du 6 au 14 Juillet 2010, se sont déroulées dans les zones semencières de Parakou, Sinendé et Gogounou, des séances de formation au profit des agents d'encadrement.

En effet, la production coton-

nière des zones semencières fait l'objet d'un suivi particulier, ce qui explique la descente sur le terrain des équipes de formateurs dans le cadre des formations sur site que l'AIC a initié cette campagne pour garantir le maintien des agents sur leur lieu de travail durant

Lancement des opérations de recensement et de mesures parcellaires



Du 12 au 23 Juillet 2010, une mission de supervision de l'AIC a procédé au lancement des opérations de recensement et de mesures parcellaires pour les champs de coton dans les départements du Borgou, de l'Alibori, de l'Atacora et de la Donga.

Au-delà des appuis logistiques à apporter aux Centres Communaux pour la Promotion Agricole (CeCPA) qui sont les points de collecte et de centralisation des données, il s'agit, pour l'équipe de supervision, de prodiguer les conseils utiles pour le bon déroulement des opérations.

Compte tenu de l'ampleur des tâches à accomplir, il était nécessaire pour la mission de procéder à des clarifications des missions par catégorie d'agents. Ainsi, les CPV, TSPC, AAGC et TSSE qui sont en contact direct avec les producteurs ont la mission de conduire les travaux de recensement et de mesures parcellaires à l'aide

des GPS qui sont mis à leur disposition par binôme. Il s'agit entre autres des entretiens avec les Chefs d'Exploitation, des visites au champ pour apprécier l'état végétatif des jeunes cotonniers, de la mesure des parcelles et de la pose et du suivi des carrés de densité/rendement.

Pour les TSAGC, TSPV et les formateurs, il s'agit de se constituer en équipes de contrôle pour suivre tous les CPV, TSPC, AAGC et TSSSE commis à la tâche. Ce rôle de contrôle comporte entre autres le recyclage des agents défaillants, la réalisation de contre enquêtes (sur 5 parcelles par agent suivi), le récapitulatif des données de la commune et la transmission aux Agences et aux CeRPA des fiches récapitulatives.

Par endroits et compte tenu de la multiplicité des tâches à accomplir par les agents qui doivent coupler les travaux courants avec les exigences du recensement, les conseils en matière d'organisation du

travail ont été prodigués. Au regard de la disparité des niveaux atteints dans les communes pour le même nombre de jours de travail, il sera difficile pour certaines communes de tenir dans le délai de 20 jours fixé pour les opérations. La prolongation de ce délai sera alors indispensable pour ces communes.

Les résultats de ces travaux de

recensement qui sont attendus pour début septembre (dépeuplement, saisie et analyse des données), permettront de connaître avec précision les superficies réellement emblavées. Mais déjà à partir du 15 août on peut avoir une idée plus ou moins précise avec les rapports que fourniront les agents de contrôle.

Fonctionnement des Comités Locaux de Crédits Intrants

Encadrés par les Agents d'Appui à la Gestion Coopérative (AAGC), les Comités Locaux de Crédits Intrants (CLCI) ont pour mission d'assurer la répartition des intrants selon les besoins en se conformant strictement aux superficies réellement emblavées par les producteurs. Membres du CLCI, les AAGC, les Conseillers en Production Végétale (CPV) et les représentants des IDI travaillent en synergie .

Avant la répartition des intrants, les membres des CLCI effectuent des visites de reconnaissance dans les exploitations des producteurs pour s'enquérir des réalisations effectives en coton et autres spéculations pour lesquelles des besoins en intrants ont été exprimés.

Le jour de la distribution des intrants, les membres du CLCI appellent les producteurs à partir d'une liste conçue à cet effet et qui comporte, outre le nom du producteur, les quantités de chaque produit à lui servir. Le point de la journée est fait par l'AAGC qui en donne copie au responsable intrants

et au représentant de l'IDI. Il arrive parfois que des producteurs soient absents le jour de la distribution. Leurs intrants sont alors gardés dans un lieu retenu pour la circonstance. En l'absence de l'AAGC qui détient une des deux clés obligatoires pour ouvrir le magasin, il n'y a pas de distribution d'intrants. Dans les Coopératives qui ne disposent pas de magasin, toutes les dispositions sont prises pour que les intrants soient distribués aussitôt après leur déchargement.

Cependant, il faut noter quelques ratées dans l'application de ces directives. C'est le cas par exemple d'un camion chargé d'intrants qui a pris la direction d'un village sans que l'AAGC concerné ne soit informé. Il a été signalé aussi des cas où les CVPC prennent contact directement avec l'IDI pour négocier la livraison des intrants. Ces cas ont été portés à la connaissance du Directeur du Développement (DiDev/AIC) qui était en mission dans les localités concernées. Des séances de travail avec les élus des CVPC et l'Agence ont permis de ramener l'entente entre les différents protagonistes.

Interview

GERDA, une des Agences d'exécution du PARFCB

Monsieur Jonas AKLE, Coordonnateur de l'ONG GERDA, est ingénieur agronome à la retraite. Il a occupé successivement les postes de Responsable de Développement Rural (RDR), de Directeur de la Recherche Coton et Fibres et de Directeur Général de CARDER. Il nous parle ici des réalisations de son Agence dans le cadre de l'exécution des activités qui lui ont été confiées par l'AIC dans le cadre du Projet d'Assainissement et de Relance de la Filière Coton du Bénin (PARFCB).

Présentez nous votre agence et dites-nous quels sont ses atouts face à la mission à elle confiée par l'AIC ?

M. AKLE : Le Groupe d'Etude et de Recherche pour le Développement Agricole (GERDA) fait partie des trois (3) Agences qui ont été retenues par l'AIC suite à une consultation pour exécuter les volets « appuis aux OP » et « Appui à l'amélioration de la productivité et de la production cotonnière » du Projet d'Assainissement et de Relance de la Filière Coton au Bénin (PARFCB). En matière de compétences, GERDA réunit en son sein des personnes ressources qui ont fait leurs preuves dans la filière coton au Bénin et ailleurs. Pour le volet amélioration de la productivité, il y a sur le terrain Mr Totin Barthélémy qui a passé toute sa carrière dans la recherche cotonnière comme spécialiste de protection phytosanitaire. Pour le volet appui aux OP (assainissement), il y a Monsieur Jean OKE, le spécialiste en matière de gestion coopérative, ancien cadre de la Direction de la Promotion et de la Législation Rurales (DPLR). Nous avons aussi Monsieur Eugène HOUEDANOU qui a fait ses preuves en matière de statistiques, de suivi-évaluation et de planification dans de nombreux projets au Bénin et ailleurs. En plus de toutes ces personnes ressources, moi-même le Coordonnateur qui a dirigé la recherche cotonnière au Bénin pendant 13 ans. En gros je peux dire que le GERDA dispose en son sein des compétences pour accomplir la mission que lui a confiée l'AIC.

Parlez-nous de la Zone 2 (votre zone) et dites-nous quelles sont ses potentialités en matière de production cotonnière ?

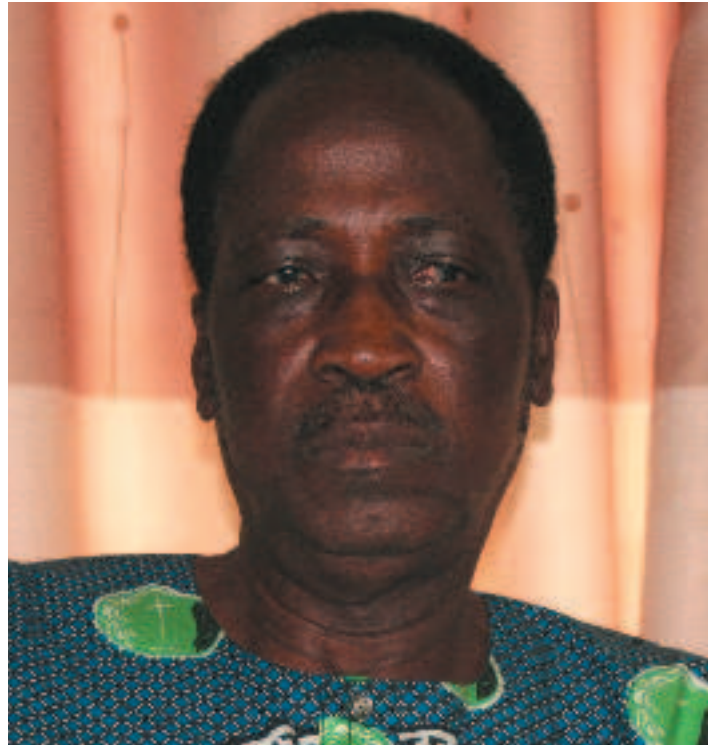
M. AKLE : La zone 2 dont GERDA a la charge comprend au total sept (7) communes à savoir : Les communes de Péhunco et de Sinendé qui, de par leurs potentialités, viennent en tête de la production cotonnière dans la zone. Elles sont suivies des communes de Matéri, de Coblé, de Tanguéta, de Kouandé et de Djougou. A quelques variantes près, ces communes présentent sur le plan agro écologique, les mêmes traits caractéristiques qui font de cet ensemble une zone de moyenne production cotonnière pour le Bénin.

Les semis ont démarré depuis le mois de Juin 2010. A la date d'aujourd'hui, ils doivent avoir déjà pris fin dans toute la zone 2. Quelles sont les conditions climatiques qui ont prévalu et quel est le niveau atteint en terme d'emblavure ?

M. AKLE : Dans cette zone de production moyenne, deux difficultés majeures se sont présentées au GERDA. Il s'agit des caprices de la pluviométrie et le faible taux de germination des semences.

Pour la pluviométrie : Il est à signaler d'abord que le calendrier des semis coton dans la zone 2 va du 1er Juin au 5 Juillet avec une période de pointe qui couvre la période du 1er au 20 Juin. Curieusement, cette période a connu une forte sécheresse qui n'a pas permis à la forte majorité des producteurs de semer le coton. A cause de cette perturbation, nous avons décidé de prolonger la période des semis jusqu'au 20 Juillet. Les pluies des 8, 9 et 10 Juillet ont permis la poursuite des semis, mais hélas, déjà le 12 Juillet il fallait arrêter définitivement puisqu'elles se sont arrêtées.

La qualité des semences : Les taux de germination des semences qui ont été livrées dans la zone



M. Jonas AKLE, Coordonnateur du GERDA

varient entre 45 et 55%. La conséquence est qu'il y a eu de nombreux vides dans les champs suite à la faible levée des jeunes cotonniers. En réalité, la période de prolongation des semis a plutôt servi aux resemis donc, n'a pas servi à augmenter sensiblement les superficies emblavées.

Ainsi, la zone 2 n'a pu réaliser que 23.951 ha contre 27.000 ha prévus soit un taux de réalisation d'environ 88%. Notre stratégie consiste à assurer aux producteurs de bons rendements. Pour cela, l'Agence a déjà organisé des formations/recyclages au profit de tous les agents impliqués dans la production cotonnière. Le mois d'Août sera aussi consacré à la formation, mais cette fois-ci au profit des producteurs à travers les Parcelles de Démonstration (PD). Une quarantaine ont déjà été installées dans toute la zone. Les meilleures PD qui seront retenues serviront de cadres de formation pour les producteurs.

Avez-vous noté chez les producteurs des cas de réticence à produire du coton? Quelle en est l'ampleur et quelle peut être l'incidence sur la production cotonnière de la Zone 2 ?

M. AKLE : Il y a eu dans la zone 2, de nombreux cas de réticence à emblaver du coton. Les raisons avan-

cées sont entre autres la mauvaise gestion au sein des groupements dans le passé. Ainsi, on dénombre encore des producteurs qui n'ont pas perçu leurs fonds coton sur plusieurs campagnes. Ces derniers ont du mal à s'engager quand bien même ils ont adhéré aux nouvelles coopératives. Ils ont choisi d'être observateurs pour cette campagne. Ces cas sont observés principalement dans la commune de Sinendé où tous les membres de certaines CVPC n'ont pas produit du coton. Ainsi, on pouvait avoir beaucoup plus que les 7.310 ha réalisés dans cette Commune.

La réticence des producteurs est aussi liée à la politique du gouvernement pour le secteur agricole. Le Gouvernement, à travers le Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche (MAEP) fait depuis 2007, la promotion des cultures vivrières en occurrence le maïs et le riz : mécanisation, engrais spécifique, achat systématique de la production etc. Cette politique de l'Etat aurait pu permettre une réduction sensible des charges (intrants pour les autres cultures) souvent imputées à la culture cotonnière. Malheureusement, les producteurs ont préféré abandonner le coton au profit des autres cultures. Il faut que l'Etat revoie sa politique pour équilibrer ses interventions dans les différentes filières agricoles.

Propos recueillis par Joachim SAIZONOU